



Programme LEADER
Groupe d'Action Locale Cœur des Hauts de France
Compte-Rendu Comité de Programmation d'Installation n° 2
du 11 juillet 2023

Etaient présents les membres des collèges :

Public :

- PÉTR Cœur des Hauts de France – CHEVAL Philippe (votant)
- Communauté de Communes de Haute Somme – CELMA Claude (votant) – BLONDELLE Jean Marie (votant)
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – MERCIER Marie-Estelle (votant)
- Communauté de Communes Terre de Picardie – ETEVE Bruno (votant) – SCIASCIA Georgette
- Chambre d'Agriculture de la Somme – DU CHEYRON Angèle (votant) - PREVOST IBO Anne
- Chambre des Métiers de l'Artisanat – HOCHART Laurence (votant)
- Société du canal Seine-Nord Europe – COFFIN Ellody (votant)

Privé :

- Gîte de l'Atrium – BLONDELLE Patrick (votant)
- Fédération de la pêche de la Somme – DUFRENE David (votant)
- Souvenir Français – DEPTA Antoine (votant)
- Générations Mouvement – GUILBERT Michel (votant)
- Vacances Plurielles – VERMEULEN Guy (votant)
- Centre social de Ham – FLOQUET Stéphane (votant), AQUAIRE Yann en visioconférence
- Ferme Compère – COMPERE Géry (votant)

Etaient également présents :

- Autorité de Gestion Conseil Régional – MARREC Bérénice en visioconférence
- Cellule Animation LEADER – MUNOZ Elodie – DIOT Julie
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – DELGADO Alexandre – DUMOULIN Florian

Membres excusés :

Collège public : FAGOT Maryse, PÉTR Cœur des Hauts de France ; FRANCOIS Eric – CAMUS Dominique, Communauté de Communes Haute Somme ; RIQUIER Julie – HAY Francis – RIOJA José, Communauté de Communes de l'Est de la Somme ; CARON Gérard – LINEATTE Thierry, Communauté de Communes Terre de Picardie ; DANEZ Frédérique, Chambre des Métiers de l'Artisanat ; BRIEF Laurie - VANBREUGEL Peggy, Lycée agricole Haute Somme ; DUMONT Nicolas, Société du canal Seine-Nord Europe

Collège privé : COPPE Gaëlle - FAITY Luc, Association Saint Jean ; FRANCOIS Hervé – DERBECOURT Véronique, Historial de la Grande Guerre ; BLONDELLE Daphné, gîte de l'Atrium ; PAWAR Aryendra, Fédération de Pêche de la Somme ; QUEYRAT Lisette, Souvenir Français ; LAIDAIN Arnold - BOUCHON Yvette, Savoir Fer ; KNOCKAERT Anne, Générations Mouvement ; MILLOT Aurélie, Vacances Plurielles ; STEENKESTE Sandrine - MARISSAL Luc, Office culturel de Brouchy ; COMPERE Véronique, Ferme Compère

Le Président vérifie le principe du double quorum

- Membres votants du collège public 8/11- dont 7 pris en compte pour les votes
- Membres votants du collège privé 7/11

Le principe est respecté

1. Points validés au comité du 30 mai

- Désignation
 - Président : Philippe CHEVAL
 - 1^{er} vice président : Arnold LAIDAIN
 - 2^{ème} vice présidente Maryse FAGOT
- Validation du système de sélection par note et des bonus en fonction des fiches actions
- Validation de la maquette financière

Approbation du compte rendu à l'unanimité

2. Validation du règlement intérieur

Le comité du 30 mai a œuvré pour les différents articles du règlement. Après l'envoi du compte rendu, l'Autorité de Gestion a suggéré que des modifications mineures soient apportées et demande à tous les GALs des Hauts de France un ajout sur les attestations des conflits d'intérêt.

L'engagement de déclaration de conflit d'intérêt est produit dans une fiche de renseignement remplie par chaque membre et une attestation pré-remplie par l'équipe GAL sera également complétée et signée pour chaque comité de Programmation.

Cette fiche peut être actualisée à tout moment auprès de la cellule d'animation.

Le règlement intérieur ci-joint prend en compte ces ajustements.

Approbation à l'unanimité

Ci-joint règlement intérieur

3. Proposition de grille d'analyse des projets

La sélection des opérations se fait en 3 temps :

1) comité d'audition : une audition des maîtres d'ouvrages

- présentation du Porteur
- questions du comité
- note selon une grille d'analyse

2) comité technique

une fois la demande de subvention complète un examen technique du dossier est réalisé

3) Comité de Programmation

En fonction de l'analyse du comité d'audition et du contrôle de conformité effectué par le comité technique, le Comité de Programmation soutiendra ou pas les opérations et attribuera le montant de l'aide FEADER.

Au regard :

- des recommandations de l'évaluation finale du programme précédent ;
- de la demande de différencier les notes pour les projets d'étude ;
- de la stratégie du GAL ;
- de l'obligation pour le GAL de mettre en place une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires ;

il est proposé la grille d'analyse de projets ci-jointe.

Il est rappelé que le but du Groupe d'Action Locale et du Comité de Programmation, est d'accompagner le projet, d'être transparent et équitable auprès de chaque porteur.

Les membres s'expriment sur la grille d'analyse et demandent des modifications notamment sur les critères de l'innovation et l'impact environnemental.

Modifications du document

Ci jointe la grille avec les modifications

Les membres peuvent encore soumettre des changements. La Grille d'Analyse des Projets sera soumise au vote du Comité de Programmation une fois la convention AGR /GAL signée.

4. Choix du plafond des subventions

Sous le programme précédent, le plafond était de 110 000 euros de FEADER. La subvention moyenne était de 34 000 euros de FEADER.

Compte tenu :

- des lignes de partage avec les autres fonds ;
- des projets potentiels à venir ;
- de l'enveloppe attribuée moindre ;

il est proposé un plafond de subvention à 100 000 euros.

Approbation à l'unanimité

5. Point sur les projets limités à 20% de l'enveloppe

Ce point est reporté.

6. Exemples de plan de financement

Présentation en comité d'exemples de plan de financement pour les publics et les privés en fonction de la note et des cofinanceurs.

Pour les porteurs publics

- Avec un plancher à 5000 euros
- Et une note de 15 et +

Exemple n°1 :

	Montant € HT sur dépende éligible	%
FEADER	5 000	80%
Maitre d'ouvrage public appelle du FEADER	1 250	20%
Cout total de l'opération minimum	6 250	100%

Si note entre 12 et 15, le FEADER diminue et passe 64%. Le porteur peut compenser par un autre cofinancier public.

Exemple n°2 – avec cofinancier

	Montant € HT éligible		
FEADER	5 000	50%	Impossible rapport de 1 à 4, le FEADER diminue
Cofinancier public	3 000	30%	
Maitre d'ouvrage public appelle du FEADER	2 000	20%	
Cout total de l'opération minimum	10 000	100%	

Conseil pour les publics : Plus le cout du projet est important/ou le projet de moindre intérêt LEADER, plus est conseillé de faire appel à d'autre(s) cofinancier(s) public(s).

Pour les porteurs privés

- Avec un plancher à 3000 euros
- Taux maximum d'aide publique : 80% sur le HT
- Note de 12 et +

Exemple n°3 (dans l'idéal)

	Montant € HT éligible	%
FEADER	3 008	64%
Cofinanceur public	752	16%
Maitre d'ouvrage privé	940	20%
Cout total de l'opération minimum	4 700	

Exemple 4 : le cofinanceur accompagne à moins de 16%

	montant € HT éligible	%	
FEADER	3 000	48%	rapport de 1 à 4 , la part du MO augmente , le taux de FEADER diminue
Cofinanceur public	750	12%	
Maitre d'ouvrage privé	2 500	40%	
cout total de l'opération minimum	6 250		

Exemple 5 : le cofinanceur accompagne à plus de 16%

	Montant € HT éligible	%	
FEADER	3 000	30%	Impossible rapport de 1 à 4, le FEADER diminue
Cofinanceur public	5 000	50%	
Maitre d'ouvrage privé	2 000	20%	
Cout total de l'opération minimum	10 000		

Bilan pour les privés :

- **Impérative subvention publique pour le même projet**
- Accompagnement maximum de 64% sur le HT
- Possibilité de soutenir des petits projets de moins de 5000 euros

7. La coopération

Présentation de la Fiche action n°3 « Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du GAL » :

La coopération peut être un outil pour s'inspirer de bonnes pratiques développées sur d'autres territoires et tester de nouvelles solutions, expérimenter dans ces nouveaux domaines (alimentation durable et accessible à tous, accessibilité et mobilité...), aller plus loin sur une thématique forte du territoire comme le tourisme en cherchant à diversifier ce secteur et à accompagner les acteurs de la profession dans une perspective de tourisme plus durable.

Effets attendus

- Permettre de répondre à des problématiques locales, tout en s'enrichissant de l'expérience de ses partenaires
- Partager des bonnes pratiques et acquérir des compétences
- Développer ensemble de nouvelles solutions ou de nouveaux produits
- Accompagner au changement les acteurs du territoire
- Développer des partenariats avec d'autres territoires
- Apporter une plus-value aux porteurs de projets : des projets plus innovants

Type d'opération accompagnée :

- La préparation technique en amont des projets de coopération qui nécessitent un temps de préparation préalable à la réalisation concrète d'actions de coopération avec la recherche des partenaires et la construction du partenariat : animation, échange, visite, constitution d'un partenariat, organisation de réunions, prestataire externe...
- La réalisation concrète des actions communes de coopération au bénéfice de la stratégie du territoire
- La réalisation d'investissements sur le territoire, si nécessaires à la coopération
- Communication sur les activités de coopération
- L'évaluation des activités de coopération

Parmi les dépenses éligibles figurent les frais liés à la participation et à l'organisation de réunion, de colloque, de voyages d'études, d'évènementiel, d'éducteur, de salon commun.

Actuellement, l'enveloppe réservée est de 37 500 euros de FEADER.

Il est proposé de désigner 3 référents pour la coopération qui

- participeront aux rencontres sur ce sujet
- feront la promotion, encourageront la coopération
- seront vecteur de projet de coopération

en la personne de :

- Angèle DU CHEYRON, suppléée par Anne PREVOST IBO, de la Chambre d'Agriculture de la Somme
- Yann ACQUAIRE, du Centre Social de Ham
- Patrick BLONDELLE, du gîte de l'Atrium

Information complémentaire :

Leader France organise le Congrès National des Groupes d'Action Locale 2023 à Briançon les 16 & 17 octobre prochains. Ce rendez-vous sera l'occasion de rassembler tous les acteurs français engagés dans le programme, de dresser un bilan de la programmation 2014-2022, d'échanger autour des enjeux de la programmation 2023-2027.

En pièce jointe le programme

8. Point sur le conventionnement

L'Autorité de Gestion Régionale rappelle que l'objectif est d'avoir au moins une convention finalisée avec un territoire GAL au 31 août 2023, et signée d'ici la fin de l'été.

Une fois la convention signée, le territoire pourra démarrer sa programmation.

9. Questions diverses

- Du côté des autres fonds européens
<https://europe-en-hautsdefrance.eu/>
- Les opérations en cours d'achèvement du programme 2014-2022
 - Souvenir Français, la chapelle est terminée et peut accueillir du public, notamment un éventuel futur Comité de Programmation précédé d'une visite des lieux.
 - Pays d'art et d'histoire *(ci-joint le programme de l'été)*
 - Un bilan pourra être réalisé pour clôturer le programme 2014-2022.
- Le premier Congrès européen des GAL 2023 les 18 & 19 décembre à Bruxelles

Philippe CHEVAL
Président du GAL Cœur des Hauts de France



